

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**Année 2023  
Séance du 14 juin 2023**

**N° 10**

**Objet : Convention de  
partenariat d'employeurs  
publics du Département des  
Alpes de Haute-Provence**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois de juin 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne les Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Est nommé secrétaire de séance : Patrick VIVOS**

### **Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n°2), CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°8), COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle (à partir du rapport n°2), ISOARD Christian, KUHN Francis, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n° 21), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PARIS Mireille, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo (à partir du rapport n°8)

### **Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à DELAMARE Isabelle (à partir du rapport n°22)  
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel  
FIAERT Claude a donné pouvoir à BOURG Brigitte  
GRAVIERE Remy a donné pouvoir à BOYER Jean Luc  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à MATHIS Marguerite

### **Etaient représentés :**

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo (à partir du rapport n° 8)  
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à BONNAFOUX Jeanine  
BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René  
BLANC Michel a donné pouvoir à KUHN Francis  
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
DECROIX Hugo a donné pouvoir à AUDRAN Michel  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à BONDIL Marc  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MOULARD Damien a donné pouvoir à ARBOUX-TROMEL Corinne (à partir du rapport n° 22)  
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas  
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick

### **Etaient excusés :**

BASSET Françoise	FLORES Sylvain	PIERRISNARD Jacqueline	SEVENIER Jean
BERTRAND Philippe	JOUVES Marc	PROUST Brigitte	UGHETTO Wendy
BOURJAC Jean Marie	LAQUET Laura	RICHAUD Véronique	
EYMARD Max	MULLER Emmanuel	RISSO Gilbert	
FIGUIERE Marie José	PELESTOR Michel	SAVORNIN Béatrice	

**Le quorum est atteint.**

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur REINAUDO Gilbert, rapporteur, expose ce qui suit :**

Afin de répondre aux besoins des acteurs public du département des Alpes-de-Haute-Provence, et face aux difficultés partagées d'attractivité du territoire et à la méconnaissance de la fonction publique dans son rôle de recruteur et d'employeur, il est proposé d'initier un pilotage des ressources humaines qui réponde efficacement aux besoins des acteurs public du département.

Afin de permettre cette collaboration d'employeurs publics au niveau du département, il est proposé d'établir une convention de partenariat qui encadre les modalités de travail en commun.

Trois ambitions sous-tendent le développement de ce partenariat :

- Acquérir une bonne visibilité de l'emploi public dans le département et améliorer l'attractivité des administrations sur le territoire
- Améliorer l'employabilité des agents publics en développant les compétences et la mobilité professionnelle
- Accompagner les transformations de la fonction publique

Pour réaliser ces ambitions, les partenaires s'engagent à travailler en réseau, à partager et s'enrichir mutuellement des bonnes pratiques respectives en matière de ressources humaines et s'inscrivent dans une démarche facilitant l'innovation publique pour la durée de cinq années de la convention :

A noter que cette convention comprend actuellement les partenaires suivants, liste qui pourra être élargie à d'autres employeurs publics qui en feront la demande : secrétariat commun de la Préfecture, Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, Ville de Digne les Bains, gendarmerie des Alpes de Haute-Provence, services départementaux de l'Education nationale, Pôle Emploi, Direction Départementale de l'emploi, des solidarités et de la Protection des population des Alpes de Haute-Provence.

Il est proposé :

- D'approuver le projet de convention de partenariat d'employeurs publics du Département des Alpes de Haute-Provence, tel que joint au présent
- D'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention, et ses avenants.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Patrick VIVOS

PUBLIE LE :

27 JUIN 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com